

## 78375 - L'échange de correspondances entre des personnes des deux sexes et son impact sur le jeûne

---

### question

Comment juger le fait pour moi de correspondre avec mon amie en Ramadan, mais de manière respectueuse , à l'aide du réseau internet avec l'une de la webcam qui nous permet de nous voir?

### la réponse favorite

Premièrement, la préservation de la progéniture et de l'honneur fait partie des objectifs indispensables de la charia. C'est la cause de l'interdiction de la fornication et des moyens qui y conduisent comme le fait de se retirer en tête à tête avec une femme qui n'est pas une parente ou un regard pécheur, ou un voyage entretenu par une femme sans accompagnateur ou la sortie d'une femme de chez elle bien parfumée ou négligemment habillée. Il en est encore le discours trompeur qu'un homme adresse à une femme et la soumission que celle-ci laisse comprendre à travers son encouragement de son interlocuteur et sa tendance à l'exciter de manière à l'entraîner dans ses filets. Que cela se passe dans la rue ou au cours d'une conversation téléphonique ou une correspondance épistolaire ou ailleurs.

Allah a interdit aux femmes de son messenger (Bénédiction et salut soient sur lui), bien que pures, de se livrer à l'exhibitionnisme des temps antéislamiques et de manipuler leur langage de manière de se faire désirer par des gens aux cœurs malades et de tenir des propos sains. À ce propos , le Très Haut dit: **«Ô femmes du Prophète! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le coeur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent»** (Coran,33:32). Se référer à la question n°[10221](#).

Les conversations et échanges de correspondances entre hommes et femmes via internet constituent des portes de la tentation et du mal. En effet, ces échanges sont marquées par un discours laxiste qui suscite l'admiration et la séduction le plus souvent. C'est pourquoi il faut rester ferme et s'en éloigner pour jouir de l'agrément d'Allah et échapper à son châtement.

Que de fois ces conversations ont plongé les parties impliquées dans le mal et les épreuves! Elles les embourbent dans des relations amoureuses, voire dans des situations plus graves.

Cheikh Ibn Djabrine a été interrogé en ces termes: comment juger l'échange de correspondances entre jeunes des deux sexes quand cela se fait en dehors de toute déviance et de toute relation amoureuse suspecte?

Voici sa réponse: «Il n'est permis à personne de correspondre avec une femme qui n'est pas sa proche parente car cela peut aboutir à la tentation. L'initiateur de la correspondance peut croire qu'il n'y a pas de tentation dans son acte, mais Satan ne cesse de pousser les deux parties dans ce sens. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné à toute personne qui entendra parler de l'anti-christ de s'éloigner de lui. Le Prophète a dit qu'on se présenta à ce personnage bien croyant mais finira par être séduit par lui.

L'échange de correspondances entre jeunes des deux sexes est source d'une grande tentation et d'un danger grave. Aussi faut-il s'en éloigner, même si l'auteur de la question dit que ce n'est pas entaché de desseins amoureux.» Fatawa al-mar'ah, recueilli par Muhammad al-Mousnad, p.96.

Deuxièmement, le jeûne est tenu de faire preuve de la crainte d'Allah Très Haut, d'exécuter les ordres et de s'abstenir des interdits. En effet, le jeûne ne consiste pas uniquement à s'abstenir de manger et de boire car ce qui est réellement visé c'est la crainte d'Allah Très Haut (afin que vous soyez pieux). C'est la maîtrise de l'âme, l'abandon des mauvais actes et des mœurs dégradés. C'est ce qui fit dire au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): « **Le jeûne ne consiste pas seulement à se passer du manger et**

**du boire, mais surtout d'éviter les propos vains et les comportements obscènes**

.» ( Rapporté par al-Hakim et jugé authentique dans Sahih al-Djami'h,5376). Il est déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [50063](#) les effets des péchés sur le jeûne qui peuvent aller jusqu'à l'annihilation totale de sa récompense.

Allah le sait mieux.